

Affiches Parisiennes Service des annonces légales

Vision de l'Urbanisme

Annonce n° 266

Type Constitution de société

Parution print 14/11/2023 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSITUTION

Vision de l'Urbanisme

Par acte SSP du 01/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Vision de l'Urbanisme

Sigle : VU

Objet social : Assister, Accompagner et Conseiller les Maîtres d'Ouvrages d'une part ; mais aussi concevoir, étudier et mettre en Oeuvre les projets , dans les domaines de l'urbanisme et de l'immobilier.

Siège social : 205 Avenue du président Jacques Chirac 97640 Sada.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme MIRADJI Raanfati, demeurant 205 avenue du président Jacques Chirac 97640 Sada

Admission aux assemblées et droits de votes : chaque actionnaire dispose d'un droit de vote aux assemblées générales proportionnel à la quote-part de capital qu'il détient dans la société et à chaque action est attachée une voix.

Clause d'agrément : Toute transmission d'actions, cession, apport des actions et soumis à l'agrément préalable de l'associé majoritaire de la société, en cas de refus l'agrément de la cession , celui-ci dispose d'un droit de préemption sur les actions transmises . Si aucun actionnaire n'est majoritaire dans la société , l'agrément de la cession des actions est alors demandé à la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de Mamoudzou

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.